

DEPARTEMENT
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
APT

DELIBERATION
N°2019/025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT DU CABEDAN NEUF
425 CHEMIN DU PERUSIER
84 300 TAILLADES

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2019

SYNDICS TITULAIRES	6
QUORUM	4
SYNDICS PRESENTS	5
VOTES POUR	5
VOTES CONTRE	0
ABSTENTIONS	0

PRESENTS : Mr DOMINIQUE Pierre Président
Syndic titulaire : DEVINE Marc - Mr HONORAT Guy- PELISSIER Laurence
Excusés : PONCET Norbert - LIENS Charles
Syndic suppléant : OLIVIER Denis

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-trois octobre, la Commission syndicale du syndicat s'est réunie à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Objet : ROLES DES REDEVANCES SYNDICALES 2019
=====

Le Président expose : le Président expose aux membres présents la nécessité délibérer sur les rôles des redevances syndicales émis par l'association, listés sur l'article 26 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006.

En 2019, l'association a émis les rôles suivants :

- *ROBION pour un montant de 12 533.60 € HT*
- *CAVAILLON pour un montant de 88 269.70 € HT*
- *CHEVAL BLANC pour un montant de 157 591.03 € HT*
- *LES TAILLADES pour un montant de 155 356.83 € HT*
- *CASSOUILLET pour un montant de 20 000 € HT*

Où l'exposé du Président : la commission syndicale approuve la liste des rôles émis et leurs montants et décide de soumettre cette décision à l'approbation de Monsieur le Préfet de Vaucluse.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme

Envoyé en préfecture le 31/10/2019
Reçu en préfecture le 31/10/2019
Affiché le
ID : 084-298401712-20191023-2019_025-DE

Le syndic

Le Président

Mr DOMINIQUE Pierre

